

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC A MOT.

Catégorie Voiture automobile lourde (Châssis)	Marque M. A. N.	Désignation du type / Signe de reconnaiss. 515 L.1 (Echappement 4100 cc)	Bordereau-typé N° 1967/A
---	---------------------------	--	------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type **515 L.1st** sur plaquette du constructeur sur l'avent. Direction normale.
 N° de châssis frappé **A gauche, à l'avant sur face frontale du pare-chocs et à droite, sur face sup. longeron.**
 N° de moteur frappé **A droite, à l'avant sur bloc-moteur (au dessus pompe à injection.)**
 Constructeur du châssis) **MASCHINENFABRIK AUGSBURG-MUERNBERG AG., Werk München (D)**
 Constructeur du moteur)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type M. A. N. D. 1246 H. 4 **) Genre En ligne, 0 H V Carburant Mazout Nombre cyl. 6 Temps 4 Alésage 112 mm. Course 140 mm. CV-impct 42,148 Cylindrée totale 81276 cm ³ CV. frein 120 DIN Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières (Ritzel) 1. Frein A pied: A air comprimé, sur toutes les roues. 2. Frein A main: Mécanique, avec servo-mécanique, sur roues arrières. 3. Frein Moteur: HALLER sur échappement. Frein de remorque Prise pour freinage indirecte. Direction A vis et doigt - A droite. Crochet de remorque ROCKINGER forme entonnoir Nombre de vit. avant 6 Vit. on 1 ^{re} vit. 7,1 en prise dir. 66 km/h.	Constructeur MAN, München (D) Genre / forme Cabine fermée Nombre de portes 2 Nombre de places ass. Total 3 Avant 3 Milieu - Arrière - Nombre de places debout - Pour moles: Siège arrière - Sidest -

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler <u>avec cabine</u>	21720 kg.	11940 kg.	41660 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RC)	kg.	kg.	61090 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	101750 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	— kg.
Charge utile	kg.	kg.	1) kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)	kg.	kg.	221500 kg.
Pneumatiques: Dimension	9.00 - 20	12 Ply	Kontax / doubles
Capacité de charge (par pneu 21255 kg.) par essieu	41510 kg.	91020 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 / 24 Volt

4)

Phares: Marque **B O S C H**
 Feux de position **2, dans les phares 5 W**
 Feux stop **2, combinés (rouges) 20 W**

Syst. antiéblouissant Ampoules Bilux à cuiller 35/35 W

Feux rouges **2, combinés 5 W + 2 catadioptrés**Eclairage du N° de contr. **1, combiné 5 W**Indicateurs de direction: Syst. **2 flèches + 2 clignoteurs avec lampes**

Flèches: sur supports latér parois cabine

Avertisseur **1, électrique (1 ton)**témoin **Essuie-glace 2 électriques**Rétroviseurs: **2, à l'ext. à droite et à gauche.****DIMENSIONS**

Vols {	avant	11890 mm.
	arrière	11655 mm.
Largeur hors-tout	AV. 21200 AR.	21210 mm.
Empattement	*)	41100 mm.
Longueur hors-tout	châssis	6160 mm.
Hauteur (non chargé)	cabine	21690 mm.
Garde au sol		350 mm.
Porte à faux, arrière	châssis	11015 mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)		900 mm.
Crochet de remorque (porte à faux)		11260 mm.
Diamètre de braguage ext. gauche		16,85 m.
Diamètre de braguage ext. droite		16,80 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge	mm.
Largeur du pont de charge	mm.
Hauteur Intérieure	mm.
Haut. du pont dep. le sol	mm.
Ridelles (hauteur)	mm.

OBSERVATIONS

- *) Empattement 41600 mm voir attestation type No. 1967-B
 Empattement 51200 mm voir attestation type No. 1967-C
 Avec direction avancée voir attestation type No. 1968
 **) Préfixe "112 BM" = Alésage 112 mm

Mesure du bruit: (7 m latéralement)

Au régime max. d'utilisation - 88 phone

Sortie d'échappement: à gauche, devant la roue arrière. Doit être dirigé vers l'arrière.**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE)**

- 1) **Charge utile:** Ne doit en aucun cas dépasser:
5,0 tonnes pour pont normal, et
4,5 tonnes pour pont basculant, fourgon et carrosserie spéc.
- 2) **Figurine:** Eblème de fabrication MAN dans cercle doit être enlevé (Circ. DFJP du 16.3.56, Art. 12 RE).
- 3) ~~Eclisses avant: doit être enlevé ou remis à l'intérieur du pont de charge, pour réduire le danger au cas d'une collision (Circ. DFJP du 16.3.1956).~~
- 4) **Equipement:** Modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

Zurich, le 5.7.1956.